



Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LE BUDGET 2009

Budget 2009

Le budget 2009 présente un excédent de charges de 6'276'500 francs. Malgré l'augmentation contenue de ces dernières (plus 0,29% sans les imputations internes), force est d'admettre que ce déficit est préoccupant. Il intervient en période de conjoncture encore favorable, à l'heure où il conviendrait d'engranger des réserves. Les premiers signes de récession font craindre en effet une péjoration à relativement court terme des finances de la Ville. Les reports de charges décidés par le Conseil d'Etat, mais non encore avalisés par le Grand Conseil n'ont pas été intégrés au budget. Ce « transfert de déficit » pourrait engendrer une détérioration de la situation de l'ordre de 2,4 millions de francs, si l'on en croit les chiffres remis par l'Etat.

La baisse des recettes fiscales des personnes morales, constatée en 2008 déjà, péjore fortement la situation budgétaire. Il faut à cet égard constater que la Ville, de fait, subit de plein fouet la crise américaine des subprimes, dès lors que les pertes enregistrées par la plus grande banque du pays expliquent pour l'essentiel – outre le départ d'un gros contribuable intervenu en cours d'année – ce facteur d'aggravation. Le dividende de Viteos SA a été estimé à un montant modeste en raison des incertitudes liées à l'ouverture du marché de l'électricité. En outre, il doit être rappelé que les 10 millions de francs supplémentaires versés en 2006 et 2007 par la plus importante entreprise de la ville expliquent en grande partie les bons résultats de ces deux années-là.

En ce qui concerne les personnes morales, il peut encore être relevé que la situation serait considérablement meilleure si le fait que Neuchâtel ne figure plus, dans les statistiques, au rang des cantons à faible capacité financière trouvait sa pleine traduction dans les entrées fiscales des sociétés.

Cela étant, il ne sert à rien de se lamenter sur les entrées qui font défaut. D'une part, les impôts des personnes physiques ont pu être évalués à un niveau encore jamais atteint. D'autre part, le problème est sans aucun doute aussi celui des charges trop importantes.

En ce qui concerne les dépenses, la Ville a pris, depuis plusieurs années, d'importantes mesures d'économies structurelles. 2009 ne fait pas exception à la règle, puisque des mesures durables peuvent être recensées, à hauteur de 1'570'000 francs. Toutes les directions ont participé à l'effort de rationalisation qui englobe encore des mesures ponctuelles pour plusieurs millions. Une partie du Corps de police a été transférée à l'Etat

(environ 17 postes), à l'instar du service de perception (4,8 postes). Force est de constater que tout cela reste toutefois insuffisant. Les moyens à disposition ne permettent pas à la Ville de maintenir son train de vie. En particulier, celle-ci ne pourra plus absorber ses charges d'agglomération à moins de revoir complètement son mode de collaboration avec ses partenaires. A ce titre, le RUN et en particulier la COMUL, pourraient jouer un rôle déterminant afin de relancer une dynamique dans notre région, dynamique qui pourrait aboutir à terme à des fusions de communes. Par ailleurs, il conviendra de renoncer à des prestations, sans attendre que la fortune nette ne fonde complètement. En l'état, celle-ci, qui s'élevait à plus de 25 millions de francs au 31 décembre 2007, permet d'absorber le déficit prévu et de satisfaire aux exigences du Service des communes.

Le personnel communal s'engage fortement au service de la population et ses efforts doivent être salués. Au vu de la situation, il a toutefois paru nécessaire de lui demander de contribuer également à l'effort d'assainissement. Les salaires de base ainsi que les échelons automatiques ne seront pas touchés, mais l'indexation ne sera accordée qu'à hauteur de 1,37%.

A l'occasion de l'établissement du programme politique pour les années 2010-2013, une nouvelle réflexion sur les missions de la Ville, sur l'allègement des structures et sur l'abandon de prestations sera incontournable.

Enfin, en ce qui concerne le budget des investissements, il a heureusement pu être contenu à un niveau global permettant d'assurer l'autofinancement (patrimoine administratif et financier), au prix toutefois de renvois à plus tard de travaux attendus, si ce n'est nécessaires.

Les perspectives économiques ne sont guère encourageantes et la Ville doit faire face à des défis importants. Elle doit s'y engager avec courage et optimisme.

Neuchâtel, le 27 octobre 2008

LE CONSEIL COMMUNAL